



Course pédestre
le 7 Mars 2021

Arrêté N° 26/01/2021
Chemin de Bègues

ARRETE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BENON,

Vu le code de la route et notamment ses articles 411-25 (signalisation routière) et R411-8 (pouvoirs des Préfets, du Conseil Général et des Maires), R411-30, R411-31 et R414-3-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu la loi 83.213 du 2 mars 1982 Modifiée le 12 Juillet 1982 par la loi 82-623 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie-signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de Monsieur Le Président de COURSON NATURE pour la course pédestre du 7 Mars 2021

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur VC n°26 située Chemin de Bègues à l'intérieur de l'agglomération pendant le déroulement de la course pédestre organisée le 7 Mars 2021 par l'association COURSON NATURE.

ARRETE :

Article 1 – Le Dimanche 7 Mars 2021, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

Chemin de Bègues VC n°26: la circulation sera **restreinte et la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 10Km/h** le dimanche 07 Mars 2021 de 10h30 à 12h00.

Article 2 – : Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs qui se conformeront aux règles de sécurité routière et la circulation sera réglementée aux points névralgiques pendant le temps de la course.

Article 3 : Une signalisation adéquate sera mise en place, entretenue et enlevée par les organisateurs.

Article 4 –

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie (gendarmerie de Courçon)
- Madame Le Maire de Benon
- Monsieur le Directeur des services des infrastructures du Département de Charente Maritime
- Monsieur Le Président de COURSON NATURE

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A BENON le 26 Janvier 2021

Le Maire
Alain TRETON

